



Atlas de la biodiversité communale



Atlas de la Biodiversité d'Erdre-en-Anjou

Suite aux inventaires naturalistes menés de 2019 à 2022, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), nous pouvons apporter la conclusion suivante : la biodiversité erdréenne est en grande partie « ordinaire ». Cependant, comme le prouvent les tendances nationales et mondiales, cette biodiversité ordinaire s'érode. D'après l'Indice des planètes vivantes (IPV), les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons et de reptiles et d'amphibiens connaissent une diminution moyenne de 68% de leurs populations depuis 1970.

Le terme de « biodiversité ordinaire » est quelque chose de relatif dans la mesure où ce qui est ordinaire n'est pas forcément perçu de la même façon par toutes et tous. Elle se définit en opposition à la « biodiversité remarquable » : constituée de la faune et la flore menacées ou protégées. La biodiversité « ordinaire » représente ainsi la multitude de formes de vie qui participent au bon fonctionnement des écosystèmes.

Erdre-en-Anjou ayant aujourd'hui connaissance de la majeure partie de sa faune et de sa flore possède toutes les cartes en main afin de protéger cette biodiversité. Protégée, cette biodiversité deviendra extraordinaire.

Afin de faire vivre cet ABC, un plan d'action opérationnel a été rédigé. Naturellement, une ligne a été dédiée à la question de la gestion différenciée, afin d'adapter la gestion du territoire en fonction des espèces qui s'y trouvent. Voici un extrait du plan d'action opérationnel 2023-2026, validé en Conseil Municipal du 05 décembre 2022.

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Ségolène DURET, Marie-Luce PETITEAU, Nathalie POIRRIER et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLARD, Christian BERTHELOT, Joël BESNIER, et Frédéric EVEZARD, et Service Communication.

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Novembre 2023

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 940 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166



Gestion différenciée

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un concept ayant émergé dans les années 90. Toutes les définitions s'accordent sur le fait qu'il s'agisse d'un mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, en alternatif à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux. Ses enjeux sont :

Enjeux écologiques : préserver, enrichir et diversifier la biodiversité des espaces naturels ; limiter les pollutions ; gérer les ressources naturelles (consommation d'eau et d'énergie, valorisation des déchets verts ...).

Enjeux sociaux et culturels : améliorer le cadre de vie des habitants, sensibiliser le grand public à l'environnement, créer des espaces de rencontre et d'échanges .

Enjeux économiques : réduire les coûts en optimisant les moyens humains, matériels et financiers .



Réinventons les espaces oubliés !

L'idée première de la gestion écologique est de gérer différemment les espaces. Cependant, il est intéressant d'apporter une nouvelle envergure à cette politique. Au-delà d'agir telle une vitrine vis-à-vis de la gestion écologique des espaces, la municipalité peut également sensibiliser ses administrés à la biodiversité qui les entoure. Ainsi, des espaces qui aujourd'hui n'ont plus de fonction peuvent être réinvestis et avoir une toute autre vocation. L'idée serait alors de créer des espaces de cheminements au cœur d'une prairie, tels qu'un labyrinthe. Ce cheminement permettrait d'aller d'espèce en espèce et de découvrir la floraison des différentes espèces présentes.

Ces espaces jouiront ainsi d'une fauche dite « tardive », c'est à dire que la fréquence des tontes sera réduite à un voire deux passages dans l'année, et ce, après la période estivale. Mais quel est l'intérêt de cette pratique ?

La fauche tardive permet à la nature de prendre le temps de développer des écosystèmes viables pour bon nombre d'animaux : insectes comme oiseaux. La flore qui s'épanouira dans ces espaces offrira à la petite faune refuge et couvert.

En plus, de favoriser et préserver la biodiversité, maintenir ces espaces en prairies permet de faire économiser du carburant et ainsi de réduire les émissions de CO².

Cette démarche ne doit pas être considérée comme un manque d'entretien mais au contraire, comme une action en faveur de la biodiversité, s'inscrivant dans la logique de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

Vous pourrez ainsi à partir de l'automne 2024 vous aventurer à votre guise dans chaque commune déléguée, au cœur de ces labyrinthes de biodiversité :

- Prairie de la Villenièrre à La Pouèze ;
- Prairie humide (derrière l'EHPAD) de Vern d'Anjou ;
- Complexe sportif de Gené ;
- Ancien terrain de foot de Brain-sur-Longuenée ;

Embellissement durable de la Commune



Le fleurissement dans la commune sert à embellir les lieux publics et à accompagner les habitations. Afin d'être cohérent avec la démarche écologique de la municipalité, un fleurissement durable sera mis en place à partir de l'automne 2023. Connaissez-vous le proverbe suivant : « À la Sainte Catherine, tout bois prend racine. » ? En plantant à l'automne, les végétaux développent un système racinaire robuste, grâce aux pluies automnales et hivernales.

Un maximum de végétaux nectarifères ont été sélectionnés afin de favoriser les pollinisateurs et autres insectes.

Préservons le patrimoine arboré

La préservation du patrimoine arboré de la commune, notamment des arbres têtards et remarquables, est l'un des objectifs opérationnels du plan d'action post Atlas de la Biodiversité Communale. L'importance de l'arbre champêtre ou citadin n'a plus à être présentée. Où qu'il se trouve, l'arbre est un allié contre le réchauffement global. Il permet de limiter les effets des intempéries. Il stocke le carbone atmosphérique, etc. Il est ainsi primordial d'intégrer que la vie d'un arbre est bien plus longue que celle des humains et qu'il nécessite de ce fait, une continuité de gestion adaptée.

Une action simple et rapide de mise en place, à l'échelle de la collectivité, serait alors de préserver les pieds d'arbres. Dans le cadre de la gestion différenciée, deux types de préconisations sont alors suggérés :

- Laisser une couverture végétale sur les sols en bourg qui reçoivent des arbres. La végétation apporte divers intérêts pour les arbres, notamment l'amélioration de la structure du sol et de son activité biologique (apport de matière organique, minéraux, ...). Des graines de mélange de prairie fleurie seront semées afin d'accompagner le changement et l'acceptation de ce fleurissement spontané par les habitants.
- Concernant les arbres qui se trouvent sur des sites enherbés tels que des parcs, la végétation spontanée s'épanouira à sa guise. En laissant le pied des arbres libre sur 50 cm ou 1 mètre de rayon, l'action de débroussaillage est évitée. Les pieds d'arbres ne sont plus abîmés par cette action qui prévient les plaies pouvant condamner l'arbre. Préserver la base des troncs en proscrivant ce type d'entretien, c'est préserver l'écorce des arbres et ainsi la circulation de la sève entre le système racinaire et la partie aérienne de l'arbre. C'est aussi éviter une source d'entrée des champignons pathogènes par les racines affleurantes ou le collet.

La mise en œuvre de gestion différenciée se fera à partir de l'automne 2023 et s'étalera sur trois années.

Dates à retenir

Novembre

-  **11** 9h30. Commémoration du 11 novembre à La Pouëze
-  **11** 10h30. Commémoration du 11 novembre à Brain
-  **11** 11h. Commémoration du 11 novembre à Gené
-  **11** 11h30. Commémoration du 11 novembre à Vern
-  **12**  **19** 15h. Représentation Les Tréteaux d'Emérance
Théâtre de l'Ardoise
-  **18**  **25** 20h30. Représentation Les Tréteaux d'Emérance
Théâtre de l'Ardoise
-  **22** 14h30. Projection de « Les trolls 3 » -
Association Familles Rurales - Théâtre de l'Ardoise
-  **22** 20h30. Projection de « Une année difficile » -
Théâtre de l'Ardoise - Association Familles Rurales

-  **24** 20h30. Représentation Les Tréteaux d'Emérance
Théâtre de l'Ardoise
 -  **24** 20h. Concours de Belote par le FCPCB - Salle de Brain
 -  **25** 14h. Finale du concours de boules de fort - La Pouëze
 -  **29** 14h. Poursuite des inventaires avec la découverte des
champignons - Parc de La Villenièrre de La Pouëze
- #### Décembre
-  **1** Marché de Noël de Erdre & Local - Maison pour Tous
 -  **9** Repas du Téléthon au Restaurant scolaire de Vern
d'Anjou - Réservations au 02 41 61 24 87
 -  **16** Spectacle communal de Noël
Salle communale de Brain-sur-Longuenée

Au mois de décembre

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien